INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES

Rentrée universitaire 2016/2017

Vous allez procéder à votre IP pour l'année. Au préalable veuillez cocher les 2 semestres. Vous trouverez ciaprès l'exemple pour le semestre 1 : vous procéderez de la même manière pour le semestre 2

Licence 3ème année – Arts du spectacle

Vous avez effectué votre inscription administrative (choix de la discipline que vous allez étudier), vous devez maintenant procéder à votre **inscription pédagogique** (du 22/08 au 04/09). Celle-ci correspond au choix des cours que vous allez suivre et pour lesquels vous passerez des examens. Elle est obligatoire, sans cette inscription vous n'aurez pas le droit de passer les examens et de les valider.

Elle se présente sous la forme d'un contrat qui vous engage à suivre les cours et à participer aux examens. Vous obtiendrez un document pdf à la fin de l'inscription qui est dénommé contrat pédagogique.

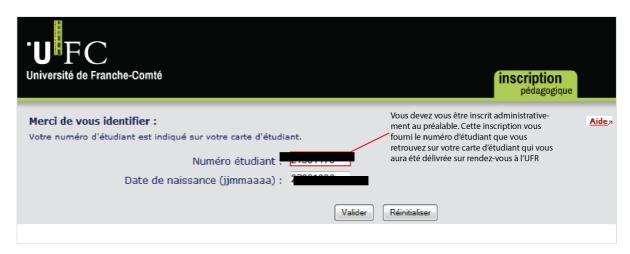
Les cours débutent le 05/09/2016.

Voici la procédure à suivre :

1. Connectez-vous sur : https://scolarite.univ-fcomte.fr/ip-web/

Université de Franche-Comté	inscription pédagogique
Merci de vous identifier : Votre numéro d'étudiant est indiqué sur votre carte d'étudiant.	Aide
Numéro étudiant : Date de naissance (jjmmaaaa) :	
Valider Réinitialiser	

2. Identifiez-vous



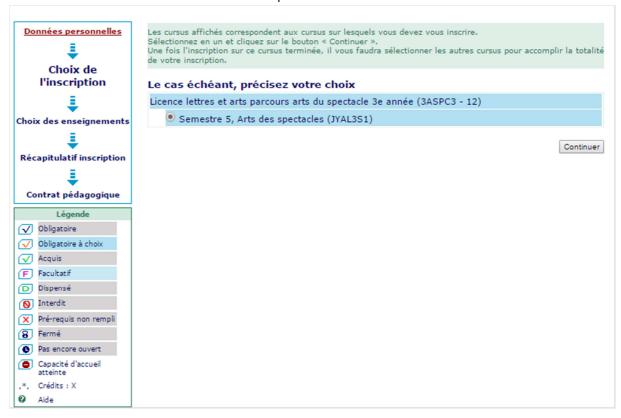
3. Actualisez vos données personnelles si nécessaire



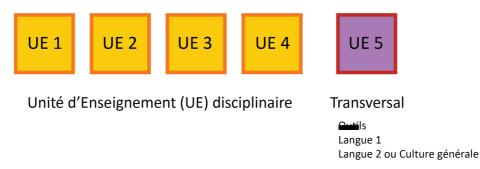
4. Vérifiez que vous êtes bien inscrit dans la formation choisie



Vous devez cocher les 2 semestres ainsi que leurs UE

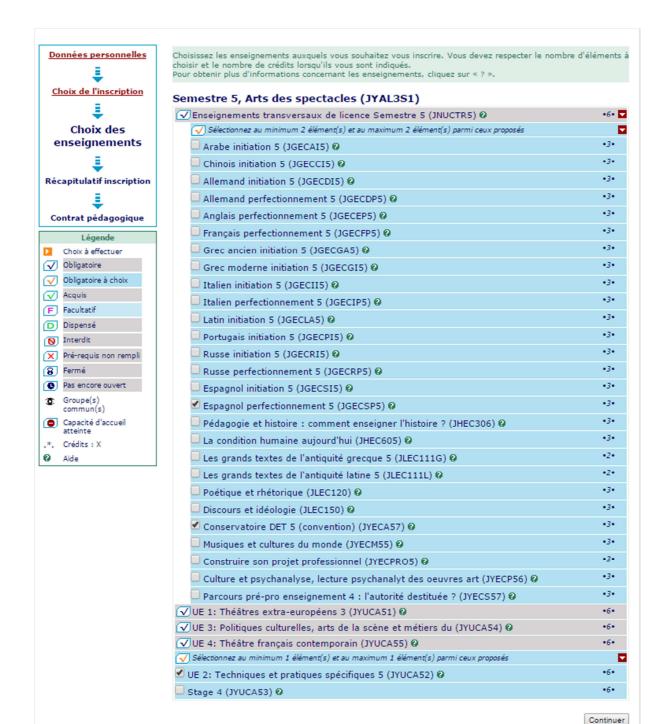


La formation Arts du spectacle présente la structure suivante :



Cela veut dire que vous allez suivre 4 UE disciplinaires (donc Arts du spectacle) et l'UE transversale qui regroupe :

- une langue vivante obligatoire
- et au choix une seconde langue vivante ou une culture générale
- 5. Toutes les UE obligatoires seront cochées automatiquement. Choisissez vos options dans l'unité d'enseignement UE 5 : langue 1 et langue 2 ou unité de culture générale. Pour le choix de la (des) langue(s) reportez-vous au document « Comment choisir sa langue » positionné sur le site de l'UFR SLHS dans la rubrique rentrée 2016.



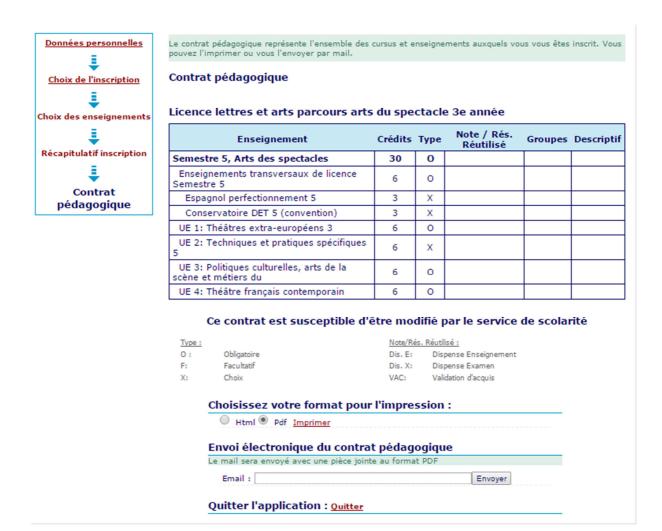
6. Lorsque vous avez saisi l'ensemble des éléments, validez vos choix :



7. La validation n'achève pas la procédure !!! Restez connectés : les écrans suivants vous permettent de visualiser votre contrat pédagogique et de l'imprimer.



8. Lorsque vous imprimez votre contrat pédagogique choisissez plutôt le format pdf qui vous crée un document à ce format que vous pourrez enregistrer et imprimer.



9. Vous pouvez vous envoyer le contrat pédagogique sur le mail de votre choix. Conserver soigneusement ce contrat pédagogique pour pouvoir le consulter au besoin une fois que vous l'avez validé.

N° Etudiant entifiant National Etudiant Nom patronymique Nom usuel





Situation : Normal Inscription Web Crédits référence : 60 Inscription : 21/07/2015 Licence lettres et arts parcours arts du spectacle 3e année

Enseignement	Crédits	Туре	Note / Rés. Réutilisé	Groupes	Descriptif	Formule examen
Semestre 5, Arts des spectacles (JYAL3S1)	30	0				Continu
Enseignements transversaux de licence Semestre 5 (JNUCTR5)	6	0				Continu
Espagnol perfectionnement 5 (JGECSP5)	3	X				Continu
Conservatoire DET 5 (convention) (JYECA57)	3	X				Continu
UE 1: Théâtres extra-européens 3 (JYUCA51)	6	0				Continu
UE 2: Techniques et pratiques spécifiques 5 (JYUCA52)	6	Х				Continu
UE 3: Politiques culturelles, arts de la scène et métiers du (JYUCA54)	6	0				Continu
UE 4: Théâtre français contemporain (JYUCA55)	6	0				Continu

Ce contrat est susceptible d'être modifié par le service de scolarité

ATTENTION : Le régime d'examen Contrôle continu est renseigné par défaut. Vous n'avez pas la possibilité de le modifier avec l'Inscription Pédagogique (IP) Web : seul le service de scolarité dispose des droits de rectification. Pour les étudiants qui envisagent d'être Dispensé de Contrôle Continu (DCC), merci de vous présenter à la scolarité avant le 15 septembre. Le statut de DCC vous dispense des contrôles organisés par les enseignants durant la formation mais pas d'assister aux cours. Si vous ne pouvez pas y assister, il vous appartient de rattraper les cours par vos propres moyens en accord avec vos enseignants.

Sont concernés par le statut de DCC : les étudiants salariés (fournir bulletins de paie ou contrat de travail) / Les chargés de famille (fournir fiche familiale d'état civil) / Les athlètes de haut niveau (fournir licence sportive) / Les étudiants atteints de certains handicap (fournir décision MDPH ou SUMPPS) / Les étudiants inscrits en double cursus (Préciser les 2 filières lors de l'inscription).

10. Modification de votre contrat pédagogique

En cas de changements d'options, vous pouvez modifier votre contrat pédagogique en retournant sur l'application. Ces changements pourront s'effectuer jusqu'au 04/09 23h59. Après cette date et jusqu'au 15/09/2016 vous pourrez faire des changements mais uniquement en passant par la scolarité.

11. Inscription dans les groupes de TD

Le 2 septembre à partir de 16h, vous devrez vous inscrire dans les groupes de TD de vos UE. Cette inscription se fera une fois que vous aurez consulté les emplois du temps et que vous serez allé à la réunion de rentrée de votre licence.